



Mairie
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80
email : mairie.besse38@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 FEVRIER 2021

ORDRE DU JOUR

- **Point et restitution du travail des différentes commissions**
- **Préparation budget 2021**
- **Programmation travaux et demandes de subventions**
- **Modification des statuts du SIEPAF**
- **Gestion du personnel communal : suppression de poste (suite à avancement de grades)**
- **Urbanisme : points sur les dossiers déposés et projets en cours**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**
- **Préparation de l'Ordre du jour de la prochaine réunion**
- **Questions diverses**

DELIBERATIONS :

- **Gestion du Personnel Communal :** suppression du poste d'agent de maîtrise (suite à avancement de grade)
- **Gestion du Personnel Communal :** suppression du poste de rédacteur principal de 2eme classe (suite à avancement de grade)
- **Urbanisme :** rejet d'une demande d'autorisation d'emprise sur le domaine public

Des demandes de subventions (économie d'énergie bâtiments et éclairage public / local archives) ont été vues mais les chiffrages n'étant pas finalisés, les délibérations correspondantes seront prises lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

RESTITUTION DU TRAVAIL DES DIFFERENTES COMMISSIONS + PREPARATION DU BUDGET 2021:

Section d'Investissement : Suite à restitution du travail des différentes commissions et récapitulatif des opérations restant à solder, les travaux suivants (opérations à terminer ou à réaliser en totalité) seront inscrits au Budget Primitif 2021. A noter que certains d'entre eux sont sous réserve des possibilités de financements correspondants et ne pourront peut-être pas être réalisés (tout ou partie) sur 2021 :

- **Bâtiments communaux et opérations diverses**
 - Mise en conformité du local archives pour sécurisation des données
 - Acquisition de columbariums supplémentaires
 - Prévision de remplacement du véhicule de service
 - Réaménagement de l'espace extérieur de la salle polyvalente (bar sous auvent dans la cour)
 - Etude de faisabilité pour un développement touristique 4 saisons
 - Economie d'énergie : travaux électriques sur bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, salle polyvalente)
 - Aménagement de forêt : réalisation d'éclaircies (Pré Arnaud)

- Voirie/Aménagement de village:
 - Finalisation de l'adressage : réalisation et pose des plaques de rues complémentaires et des numéros pour chaque maison / Un courrier sera adressé prochainement aux propriétaires pour leur signifier leur adresse
 - Réalisations de murs de soutènement : La Route
 - Réfection de voiries dans le village
 - Réfection du mur de soutènement au hameau LE SERT
 - Aménagement de la piste de contournement (réflexion en cours)
- Réseaux :
 - Travaux de protection et d'aménagement des captages
 - Complément de travaux d'éclairage public du village

QUESTIONS DIVERSES :

- **Point sur les différents syndicats et organismes de regroupement**
- **Examen des différentes demandes d'urbanisme reçues depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et des projets en cours d'élaboration**

Rappel : tous les travaux de modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment ou de ses abords, ainsi que les changements de destination doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration préalable (soumise à autorisation). Les travaux doivent être conformes à l'autorisation.

L'architecte conseil du CAUE (permanence tous les 1ers vendredis du mois sur RDV) et la commission travaux/urbanisme sont là pour vous aider et vous conseiller sur l'aspect architectural de votre projet

Notre village et les hameaux sont un site classé, qui doit conserver son cachet et son authenticité.

RAPPEL REGLEMENTATION :

- Les arrêts de neige sur toiture sont obligatoires
- L'égagement des arbres à l'intérieur du bâti du village est obligatoire
- Les ruines à l'intérieur du village feront l'objet d'un arrêté de péril

Des courriers seront adressés prochainement aux différents propriétaires concernés

